



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique agricole

Question écrite n° 24023

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise alimentaire, véritable défi pour le XXI^e siècle. Il s'interroge sur le fait que le monde n'a pas vraiment vu venir cette crise, la plus grande depuis quinze ans avec une prévision à la hausse de la facture céréalière de plus de 56 % ; le blé, le riz, le lait, l'huile, tout a augmenté dans des proportions qui laissent des pays entiers mourir de faim. La demande explose alors que le monde moderne n'a jamais autant désinvesti l'agriculture. Il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre afin de produire plus et de reconstituer les stocks qui sont à leur plus bas niveau depuis un quart de siècle.

Texte de la réponse

L'impact de la politique agricole commune (PAC) sur les agricultures des pays en développement, évoqué dans la question, est un sujet qui retient particulièrement l'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche. Dans un contexte international marqué par la flambée des prix agricoles, les récentes manifestations survenues dans les pays du Sud montrent combien il est nécessaire de développer l'agriculture et d'augmenter la production dans les pays en développement (PED). Ceci passe par la mise en place de politiques agricoles adaptées à la situation de chaque pays et la structuration des marchés. Parallèlement, nos propres politiques ne doivent pas entraver les agricultures du Sud, mais au contraire leur permettre de remplir pleinement leur rôle. L'évolution continue de la PAC a permis d'atteindre cet objectif. Les profondes réformes intervenues entre 1992 et 2003 ont réorienté la PAC de telle manière que 90 % des paiements directs sont considérés comme non distorsifs. Le bilan de santé de la PAC en cours de négociation va conforter cette orientation. Par ailleurs, les subventions à l'exportation ont diminué considérablement. Cependant, ce n'est pas la baisse des exportations européennes qui permettra aux PED de développer leur production, car, on le constate déjà, cette baisse profite essentiellement aux grands pays exportateurs (Brésil, Argentine, Thaïlande, Nouvelle-Zélande...). La priorité pour les PED doit être de structurer leurs marchés et développer des politiques agricoles adaptées à leurs besoins, et si possible à des échelles régionales. Le ministère de l'agriculture et de la pêche veille à les accompagner en ce sens. Leur dépendance aux importations est en effet largement due à des choix de politiques agricoles défavorables aux cultures vivrières. Dans un contexte de demande internationale croissante, l'Union européenne devra maintenir ses potentialités agricoles pour contribuer à nourrir la planète tout en continuant de s'assurer que ses politiques ne créent pas de distorsions. Le Gouvernement n'envisage pas pour l'instant de réaliser de nouvelles études sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24023

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4563

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7749